

COMMUNE D'IXELLES
Madame Nathalie Gilson
Echevine de l'Urbanisme
Chaussée d'Ixelles, 168
1050 IXELLES

V/réf. : 7B/pu/4.008
N/réf. : GM/CC/XL-2.466/s.524
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Objet : IXELLES. Rue de la Paix, 16. Modification de la façade du rez-de-chaussée et extension de l'annexe arrière. Demande de régularisation – Avis de la CRMS.
(Correspondant : M. Ben Hssain)

En réponse à votre lettre du 16 juillet 2012 sous référence, réceptionnée le 26 juillet, nous vous communiquons l'avis émis par notre Assemblée, en séance du 22 août 2012, concernant la demande.

Celle-ci concerne une maison néoclassique datant d'avant 1932 et située dans la zone de protection de l'église Saint-Boniface, classée comme monument par arrêté du 18/03/1999.

Elle porte sur la régularisation du placement d'un bardage en bois sur la façade du rez-de-chaussée ainsi que de l'extension de l'annexe arrière.

L'extension de l'annexe relève davantage d'un examen urbanistique et n'appelle pas de remarque du point de vue patrimonial. Par contre, le bardage en bois, qui modifie sensiblement l'aspect de la façade du rez-de-chaussée, ne présente aucune cohérence avec le vocabulaire néoclassique de l'immeuble concerné et du tissu urbain dans lequel il s'inscrit. Sa régularisation ne peut être acceptée d'autant qu'il est fort visible depuis l'église classée et peu valorisant pour celle-ci et ses abords immédiats.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire adjointe

J. VAN DESSEL
Vice-président

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Oda GOOSSENS
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Véronique HENRY